



TERMES DE REFERENCE DU CONCOURS

BOOSTER RSE

Un accompagnement aux Micro et Petites Entreprises en Haiti dans le contexte du Covid-19

Port-au-Prince, ce 12 juin 2020

1- Contexte

Le projet Booster RSE s'inscrit dans le cadre du partenariat signé en juin 2019 entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Haïtiano-Canadienne (CCIHC) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) visant un "Appui à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD)" à l'échelle nationale plus particulièrement au sein du secteur privé et de la société civile.

Le Booster RSE est la cinquième et dernière activité à être réalisée dans le cadre de ce partenariat. En effet, il est en étroite continuité aux activités précédentes :

- a) L'atelier de consultation du secteur privé – 2 juillet 2019;
- b) Le forum de sensibilisation sur la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) – 16 octobre 2019;
- c) Le forum 2, intitulé « Un secteur privé socialement impliqué, premier pas vers une économie durable! » - 17 décembre 2019;
- d) La Cartographie de la responsabilité sociale des entreprises – Mars 2020.

Le projet Booster RSE, plus convenable à la nouvelle réalité de distanciation sociale – conséquence de la pandémie du Covid-19 - n'ambitionne nullement de corriger les problèmes des ODD ni de la RSE en Haiti mais plutôt de braquer les projecteurs sur ces enjeux.

La Cartographie réalisée récemment servira de boussole à ce projet en ce sens que les résultats obtenus et les méthodologies utilisées par les entreprises ayant répondu à l'enquête ayant abouti à ladite cartographie constitueront les bases à l'évaluation RSE des candidats. En effet, il nous faudra vérifier l'adéquation entre ce que le porteur de projet prétend faire versus ce qui est réputé possible et donner

des résultats. Une attention sera portée sur les ressources et capacités dont disposent les candidats par rapport à l'écosystème dans lequel ils évoluent. La cartographie, ayant été réalisée sur les preuves empiriques d'opérateurs reconnus et respectés de leur communauté, présente le canevas de facto idéal pour les jurés.

Ainsi, comme son nom l'indique, ce sera un amplificateur pour les micro et petites entreprises déjà en fonctionnement et impactées négativement par le net ralentissement des activités économiques aggravé par la pandémie du Covid-19. A l'instar du Salon de la RSE, initialement prévu, au cours duquel nous allions, durant 2 jours, mettre à l'honneur les innovations et bonnes pratiques liées à la responsabilité sociale des entreprises (RSE), le Booster de la RSE est proposé dans la même optique de mettre en vedette les micro et petites entreprises intégrant dans leurs activités, des pratiques responsables.

Pour ce faire, une quantité de projets de micro et petites entreprises seront évalués en fonction bien sûr de leur rentabilité financière mais aussi de leur impact social et environnemental (ESG). Ce, en alignement avec les Objectifs de Développement durable (ODD) et la création de richesses.

Que sont les ODD?



Selon les Nations Unies, « les objectifs de développement durable nous donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous. Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l'environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Les objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d'atteindre chacun d'entre eux, et chacune de leurs cibles, d'ici à 2030 ».

Quel est le lien des ODD avec la RSE?

Les objectifs de développement durable sont les dix-sept priorités mondiales à l'horizon 2030 adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies. Ils concernent la lutte contre la pauvreté et la faim, l'éducation et la santé, mais aussi le travail décent, le changement climatique, la biodiversité, les modes de consommation et de production durables.

Ainsi, au-delà des États, ces objectifs concernent tous les acteurs de la société : les collectivités, les citoyens, les associations, et bien sûr les entreprises.

Les démarches RSE, qui évaluent la prise en compte de l'impact des activités d'une entreprise sur l'environnement et la société, partagent un certain nombre de problématiques avec les objectifs, dont elles peuvent favoriser l'atteinte, les ODD définissant les axes prioritaires à intégrer. Les entreprises peuvent ainsi contribuer à cet agenda mondial en faisant évoluer leurs modes de management et de production : favoriser l'égalité femmes/hommes ; réduire les impacts de leur activité sur la biodiversité et le climat ; développer des produits ou services qui permettent de favoriser l'atteinte de ces objectifs.

Ainsi la RSE, qui questionne les stratégies d'entreprise, constitue un levier pour transformer le modèle économique afin de favoriser la réalisation des ODD.

2- Objectif de l'initiative

- Sensibiliser les micro et petites entreprises aux pratiques responsables et aux ODD;
- Sensibiliser les divers acteurs sur le rôle moteur économique de ces entreprises;
- Renforcer une catégorie d'entreprises traditionnellement délaissées;
- Promouvoir les notions du triple bilan : économique, social et environnemental particulièrement auprès des acteurs du secteur des affaires.

Ceci permet d'accompagner les participants dans leurs projets d'entreprise afin de réduire les impacts majeurs de la crise du Covid-19, aggravant une année déjà difficile pour les entreprises frappées de plein fouet par l'insécurité généralisée – réduisant le mouvement des personnes et des biens - la rareté de l'essence en 2019, l'inflation galopante – déjà à plus de 22% - la hausse vertigineuse du taux du dollar

américain, les troubles politiques, économiques et sociales des nombreux épisodes de « pays lock ».

Cette initiative permettra également aux participants:

- ✓ de se faire connaître et reconnaître des médias, des investisseurs et des entrepreneurs ;
- ✓ d'accélérer leur développement, de développer des stratégies de collecte de fonds et de multiplier les opportunités d'affaires ;
- ✓ de se faire entourer et encadrer par les meilleurs experts et partenaires.

L'initiative est suscitée par le fait que la survie des micro et petites entreprises, dans le contexte socio-économique actuel, dépend grandement d'un renforcement des capacités approprié, de sensibilisation, et d'accompagnement surtout pour les entreprises ayant le souci de demeurer socialement responsable.

C'est le parcours d'entrepreneur, cet exercice passionnant mais plein de défis, que l'initiative met en scène sous la forme d'un concours. Le défi consiste également à apprendre à valoriser l'échec, à développer la résilience devant l'adversité, et à savoir trouver de l'aide pour surmonter les obstacles.

3- Concours et Prix

Le programme durera trois (3) mois - de juillet à septembre 2020 - et comprendra trois phases :

- Phase 1 : Présélection / Les participants aux programmes sont présélectionnés pour la première phase du concours, par appel à candidature ouvert en ligne où ils seront invités à remplir un formulaire d'application et à télécharger leur document de projet ne dépassant pas trente (30) pages ;
- Phase 2 : Sélection des 10 meilleurs projets selon les scores obtenus. Ces derniers, classés selon les secteurs d'activité bénéficieront d'activités de renforcement des capacités offertes par une équipe de consultants entraînés sous forme de webinar de formation sur la gestion et la RSE ;
- Phase 3 : Un jury de sept (7) membres retient les 4 meilleurs projets, sur les 10 sélectionnés selon les critères établis, dont un sur la thématique de l'eau, un autre sur l'énergie et un dirigé par une femme.

Le concours récompensera ces quatre (4) entreprises avec des primes totalisant globalement \$21,000 US ou l'équivalent en Gourdes. Ces primes seront en nature selon le besoin que le participant aura déterminé lui-même. Les quatre lauréats qui seront issus d'industries différentes recevront le même montant de \$5,250 USD chacun ou l'équivalent en gourdes au taux du jour de la remise des primes.

Les niveaux d'accompagnement seront personnalisés et conformes aux besoins de développement des entreprises lauréates. Le soutien personnalisé, avec la contribution des partenaires/sponsors en fonction de leurs spécialités, est une combinaison d'accompagnement.

L'accompagnement est constitué de réseautage, d'incubation, de mentorat personnalisé, d'accélération, de mise à disposition d'experts pour parfaire le plan d'affaires et le dossier de financement, et l'accès aux investisseurs. Ces formules d'accompagnement viseront la levée des obstacles tels qu'identifiés par l'entreprise elle-même pendant toute la durée de la compétition, en vue d'aider la jeune entreprise à passer à son prochain niveau de maturité.

4- Profil des Candidats

Les candidats au concours doivent démontrer que leur projet n'est pas limité au stade d'idée en fournissant une preuve de concept, une preuve de vente, ou une preuve d'intention d'achat par des clients.

Les candidats recherchés doivent :

- Avoir comme cœur de métier la fourniture de biens/services modernes, porteurs de valeur, d'innovation et sans rapport avec la spéculation. Les entreprises œuvrant dans l'agriculture, l'agro-alimentaire, l'élevage, la pêche, les industries de transformation et de fabrication, les technologies de l'information et de la communication, les entreprises de services apportant de la valeur ajoutée sont encouragées à soumettre leur projet. Aucune entreprise évoluant dans l'importation/exportation ne sera acceptée.
- S'inscrire en équipe de deux ou trois personnes au moins, ayant une responsabilité dans l'entreprise, dûment identifiées, pour concourir, en fournissant un nom d'entreprise déjà enregistré au MCI et/ou à la DGI. L'entreprise doit être à 100% la propriété de ressortissants haitiens;
- Avoir dans l'équipe au moins une femme et au moins un membre de moins de 30 ans ;
- Présenter des chiffres d'affaires annuels (réels ou estimatifs) sur les deux dernières années, allant jusqu'à 5 million de gourdes ou l'équivalent en dollars;
- Avoir comme champ d'action ou être établis dans une ville d'Haiti.

5- Dossier de Candidature

Pour une bonne préparation de leur dossier de candidature, il est recommandé aux candidats participant au concours de prendre bonne connaissance des documents

fournis au titre du niveau préliminaire de renforcement des capacités et attachés aux présents termes de référence de l'appel à candidature :

- Annexe 1 : Canevas d'un modèle d'affaires;
- Annexe 2 : Critères de sélection des projets pré-sélectionnés;
- Annexe 3 : Indicateurs relatifs aux ODD.

Le dossier des candidatures doit comprendre :

No	Description	Longueur max.
1	Lettre de motivation comprenant : adresse postale, adresse électronique, 2 numéros de téléphone	1 page
2	Biographie ou cv de deux des principaux membres de l'équipe, avec copie de NIF ou CIN/Passport	1 par membre
3	Présentation de l'entreprise et états financiers des deux dernières années	3 à 10 pages
4	Liste des contraintes majeures au développement de l'entreprise	1 page
5	Activités futures et budget de levée des contraintes de développement (objet de la demande de financement)	3 pages
6	Document décrivant le modèle d'affaire du projet	2 pages
7	Présentation PowerPoint de l'entreprise montrant comment elle met en œuvre la RSE pour contribuer à l'atteinte des ODD (obligatoire)	5 à 10 pages
8	Une vidéo de présentation du projet (optionnel)	2 minutes

La liste des contraintes majeures au développement de l'entreprise devra être rédigée avec soin, car elle servira de base à la construction de la formule d'accompagnement et de récompense de l'entreprise, au cas où celle-ci arriverait à se classer parmi les quatre (4) lauréats à l'issue du concours.

6- Critères de Présélection

La RSE est aussi la contribution des entreprises aux Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces derniers donnent un cadre précis et des objectifs prioritaires à atteindre. Du fait de leur transversalité et de leur universalité, les ODD challengent les entreprises sur leur stratégie d'innovation et de transformation, incitant à de véritables ruptures dans les modèles économiques d'exploitation et de gaspillage.

Les exemples de la RSE pratiqués en Haïti incluent:

- un système de production durable;
- la reconnaissance des impacts engendrés par les activités sur l'écosystème;

- la gestion des ressources humaines et le contrôle d'hygiène et de sécurité physique;
- une firme travaillant en étroite collaboration avec les parties prenantes voire un syndicat et des acteurs dans sa chaîne de valeur (clients, fournisseurs, ...);
- l'utilisation optimale des ressources et de l'énergie;
- l'utilisation de la technologie mobile dans le mode de paiements et d'autres services, etc...

Les porteurs de projets seront donc pré-sélectionnés sur base de dossiers au moyen des critères ci-dessous:

No	Description	Score
1	Respect des exigences des termes de référence	10
2	Qualité des composantes du dossier de candidature	30
3	Alignement à la RSE et conformité aux ODD	30
4	Viabilité à long terme du modèle d'affaires	15
5	Qualité des ressources humaines (membres inscrits)	10
6	Présentation et qualité rédactionnelle du dossier	5
	Total du Score	100

7- Dépôt et Clôture des Candidatures

Le dossier de candidature doit être envoyé à **partir du 1^{er} juillet 2020** sous forme de fichier PDF unique par courrier électronique à l'adresse boosterRSE@gmail.com sous le nom « *Nom d'entreprise_Booster_RSE.pdf* ».

La date limite de dépôt des candidatures est le 31 juillet 2020.

Annexe 1 : Canevas d'un modèle d'affaires

Les 9 éléments suivants constituent les points indispensables à un modèle d'affaires :

Proposition unique de valeur (USP)

De tous ces éléments, c'est celui qui apparaît être le moins évident. De quoi s'agit-il ? Il s'agit du produit ou du service qui crée de la valeur pour le client. Elle est la réponse à un besoin insatisfait du client et permet d'améliorer la situation que vit le client. La proposition unique de valeur peut être une réduction de coût pour le client, un produit plus efficace, une nouvelle technologie plus accessible, etc... La proposition unique de valeur est donc le cœur du modèle d'affaires et est l'élément primordial à la création d'entreprise.

Segments de marché

Les segments de marché représentent les différents groupes d'individus que cible votre projet. Il s'agit de vos clients potentiels ou futurs. Afin d'identifier ces groupes, vous devez répondre aux questions suivantes : (a) pour qui je crée la valeur proposée ? (b) quels sont mes groupes cibles ? (c) quels sont leurs besoins ? (d) quels sont leurs problèmes ? (e) quel est leur profil ? et (f) quels sont les groupes les plus importants en termes de nombre ou de pouvoir d'achat?

Canaux de distribution

Les canaux de distribution sont les moyens par lesquels vous comptez atteindre vos clients pour leur livrer vos services ou produits. Il existe différents canaux comme: boutique en ligne, site internet, magasin, porte-à-porte, etc... Afin de définir vos moyens, vous devez répondre aux questions suivantes : (a) comment vais-je rejoindre mes clients? (b) par quels canaux vais-je distribuer mes produits ou services? (c) par quels canaux vais-je communiquer avec mes clients? Les canaux de distribution doivent être cohérents avec la proposition de valeur et les segments de marché.

Relation client

Différents types de relation avec les clients sont possibles en fonction du produit ou service offert. Il peut s'agir d'un service personnalisé, d'un service automatisé, d'un service d'activation à distance, d'un service à la carte, etc... Pour déterminer ce qui convient le mieux à votre projet, en terme de relation avec vos futurs clients, vous devez répondre aux questions suivantes : (a) quel type de relation mes futurs clients souhaitent-ils? (b) quels outils ou moyens vais-je utiliser pour fidéliser mes clients? Il va de soi que la relation client que vous définissez doit être pertinente avec les canaux de distribution que vous comptez utiliser.

Ressources clés

Il s'agit des principales ressources dont vous avez besoin pour livrer le produit ou service que vous proposez. Ces ressources comprennent (a) le personnel, (b) les outils, (c) les permis ou autorisations, (d) les intrants, (e) le savoir-faire, (d) l'expérience, etc... Afin d'identifier vos ressources vous devez répondre à la question : (a) qu'ai-je besoin de posséder pour réaliser la valeur que je propose?

Activités clés

Il s'agit des principales activités qui vous permettent de réaliser votre proposition de valeur et de la rendre disponible sur le marché. Généralement les activités dépendent des ressources disponibles. Par exemple, de façon simplifiée les principales activités d'une compagnie de production sont (a) approvisionnement en intrants (b) mise en fonctionnement de l'équipement de transformation (c) comptage de la quantité d'items produits (e) vérification de la qualité; (f) entreposage; (g) distribution aux consommateurs finaux, etc...

Partenaires clés

Il s'agit de vos fournisseurs, des sous-traitants, des distributeurs ou tout autre intervenant essentiel à la réalisation de votre proposition de valeur. Ces partenaires contribuent à rendre votre projet viable et rentable. Pour identifier vos besoins en partenariat, vous devez répondre aux questions suivantes : (a) quels partenaires me permettront de réaliser les activités que je ne pourrai pas faire à l'interne? (b) quels partenaires me fourniront les ressources dont je ne disposerai pas?

Revenus

Les revenus proviennent des tarifs que vous offrez pour vos produits ou vos services. Ces tarifs peuvent être sous la forme d'honoraires, de forfaits, d'abonnements, de locations, de licences, etc... Quel que soit le type de tarif, il est important de le fixer en fonction du prix que votre client est prêt à déboursier pour votre produit ou votre service et en tenant compte de la compétition. Il est aussi important de définir le moyen par lequel les clients devront vous payer. Pour ce faire, vous devez répondre aux questions suivantes : (a) de quelles façons puis-je obtenir mes revenus? (b) quel est le moyen de paiement le plus simple ou préféré par les clients pour le type de service que je compte offrir?

Coûts

Les coûts d'une entreprise sont liés à ses besoins en intrants, à son personnel, aux frais de ses partenaires, aux opérations de production, à la distribution, à la publicité, aux impôts, etc... Vous devez donc identifier les coûts de vos activités et de vos ressources clés, aussi bien les coûts fixes que les coûts variables.

Annexe 2 : Critère de sélection des projets

Les dix critères pour évaluer les projets d'affaires :

- 1- **Rentabilité** : le projet est-il rentable ? Pour pouvoir y répondre, les évaluateurs analyseront la valeur actualisée nette (VAN) et/ou le taux de rentabilité interne (TRI) et/ou la durée de remboursement des investissements.
- 2- **Adéquation homme/projet** : le porteur de projet a-t-il un background relatif au projet qu'il veut réaliser ? Les formations suivies et les expériences des promoteurs seront décortiquées.
- 3- **Adéquation produit/marché** : le produit proposé trouvera-t-il un marché ? L'évaluateur vérifiera les informations proposées concernant le marché : étude de marché, ventes prévisionnelles, etc...
- 4- **Innovation** : y a-t-il une différenciation par rapport aux autres produits déjà sur le marché, est-ce que c'est quelque chose de nouveau ?
- 5- **Faisabilité technique** : le projet est-il réalisable techniquement ? Il faut que le business plan démontre que c'est faisable. Si une étude séparée a été faite, elle devrait être annexée au document principal.
- 6- **Création d'emploi** : c'est l'un des critères de préférence des bailleurs de fonds qui œuvrent pour le développement.
- 7- **Cohérence** : seront vérifiées l'idée et la logique qui relie toutes les parties du document ainsi que les détails de chaque partie.
- 8- **Pertinence** : le contexte permet-il la réalisation du projet ou il y a des conditions qui l'empêchent. Citons comme exemple, l'instabilité politique, l'inexistence d'infrastructure, la pandémie Covid-19, etc...
- 9- **Pérennité** : est-ce un projet qui va durer des dizaines d'années ou quelques années. Est-ce que des éléments du document permettent de le soutenir?
- 10- **Apport personnel** : le niveau de co-financement.

Annexe 3 : Indicateurs relatifs aux ODD

- Matières premières et fournisseurs (ODD 6, Eau propre et assainissement); (ODD 7, Energie); (ODD 12, Modes de production et de consommation responsable)

6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.

6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.

7.b D'ici à 2030, développer les infrastructures et améliorer les technologies afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent.

12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

— Logistique en amont (ODD 11, Villes et communautés durables)

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.

— Opérations (ODD 8, Travail décent et croissance économique)

8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.

8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation, stimulent la croissance des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.

8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.

8.b D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

— Utilisation de produits (ODD 13, Action contre le changement climatique)

13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.

— Vente finale (ODD 12, Modes de production et de consommation responsable)

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.